



République Française – Département du Calvados

Commune de COLOMBY-ANGUERNY

Commune membre de la Communauté de Communes Cœur de Nacre

www.colomby-anguerny.fr

Affichage panneau de la « MAIRIE »

Colomby-Anguerny, le 2 décembre 2025

Objet : Conseil municipal n° 48

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le :

Mercredi 10 décembre 2025 à 18 h 30 dans la salle de la mairie

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 22 octobre 2025.

1. Délibération pour autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement intervenant avant le vote du budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
2. Délibération pour la création d'un poste de rédacteur de classe normale pour un nombre d'heures de 13/35^e à compter du 1^{er} février 2026.
3. Délibération pour autoriser M. le Maire à signer une convention pour une autorisation temporaire d'occupation du domaine public de la parcelle de terre AB 195 (le champ en face de l'église « Saint-Martin »)
4. Délibération pour autoriser M. le Maire à signer une convention temporaire d'occupation du domaine public pour un emplacement d'un commerçant ambulant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.
5. Délibération pour valider le transfert de la compétence Habitat avec la modification des statuts de « Cœur de Nacre »
6. Délibération pour solliciter auprès de la communauté de communes « Cœur de Nacre » une aide au titre du fond concours 2026 dans le cadre de l'agrandissement de la mairie.
7. Délibération pour interdire l'accès aux véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) dépasse 3,5 tonnes dans la rue de la Pierre Blanche
8. Délibération pour autoriser M. le Maire à signer une convention avec le syndicat d'assainissement de la Vallée du Dan pour les mises à disposition suivantes : un local communal et un agent pour l'année 2026, avant le transfert définitif à la communauté de communes « Cœur de Nacre ».
9. Délibération pour changer le fonctionnement du petit gîte « Saint-Martin » en location meublée mensuel avec un bail de mise à disposition.
10. Délibération pour les tarifs communaux : Approbation des tarifs communaux pour l'année 2026 – applicable à compter du 1^{er} janvier 2026
11. Délibération pour lancer un appel d'offres dans le cadre de l'agrandissement de la mairie avec le cabinet d'architectes et la « Sarl LK CONCEPT » maître d'œuvre de l'opération.
12. Informations diverses et calendrier

Le Maire de Colomby-Anguerny,



Jean-Luc GUILLOUARD